

ARRETE DAJS n°23-17 LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le Code de l'Education, notamment son livre 7 (Parties législative et réglementaire),

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,

Vu la délibération n° 2019-053 du 25 avril 2019 de la CNIL portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via Internet,

Vu les statuts de l'Université,

Vu l'avis du comité technique du 14 janvier 2021,

Vu les avis du comité électoral consultatif du 2 février 2023 et du 3 mars 2023

Vu l'arrêté N°2021-08 portant décision cadre d'organisation des élections par voie électronique.

Vu l'arrêté DAJS n°23-10 en date du 3 mars 2023 portant organisation des élections aux conseils centraux de l'université les 25, 26 et 27 avril 2023,

Vu la publication des candidatures aux élections des conseils centraux le 3 avril 2023,

Considérant que six délégués de listes se sont portés volontaires pour l'attribution de clés de chiffrement,

ARRETE

Article 1:

Les dispositions de l'article 8 de l'arrêté n°23-10 portant organisation des élections aux conseils centraux de l'Université les 25, 26 et 27 avril 2023 sont complétées comme suit :

Le bureau de vote centralisateur est complété des délégués de listes suivants :

Délégués de listes étudiants :

DARNE Thomas (Liste: Avec l'UEL, retrouves ton amphi, pas un Air BnB!)

RYZ Louis (Liste: Bouge ton campus avec la FASEE)

ALI-BEY Djibril (Liste : UNI : Contre les blocages, pour la liberté d'étudier!)

GUILLERMIN Colin (Liste : UNEF le syndicat étudiant et associations étudiantes pour une université ouverte et émancipatrice et contre la sélection et la hausse des frais d'inscriptions)

MOREL Jeanne (Liste : S'engager pour une université populaire et solidaire)

SOUALMI Driss (Liste : Bouge ton campus avec la FASEE)

CORNILLON Wesley (Liste : UNEF le syndicat étudiant et associations étudiantes, pour une université ouverte et émancipatrice et contre la sélection et la hausse des frais d'inscriptions)

OLIVARES Adèle (Liste : S'engager pour une université populaire et solidaire)

GAMBACORTA Tony (Liste: UNE UNIVERSITÉ AUX ÉTUDIANTS AVEC L'UEL!)

DAVID-ROGEAT Tiphaine (Liste: Bouge ton campus avec la FASEE)

THIOUNE Ousmane (Liste : UNEF le syndicat étudiant et associations étudiantes, pour une université ouverte et émancipatrice et contre la sélection et la hausse des frais d'inscriptions)

GASCUEL Sacha (Liste: S'engager pour une université populaire et solidaire)

DUBUIS Aymée (Liste: Bouge ton campus avec la FASEE)

LOUVAT Martin (Liste : UNEF le syndicat étudiant et associations étudiantes, pour une université ouverte et émancipatrice et contre la sélection et la hausse des frais d'inscriptions)

BONNIER Tom (Liste: Bouge ton campus avec la FASEE)

BENHASS Sana (Liste : UNEF le syndicat étudiant et associations étudiantes pour une université ouverte et émancipatrice et contre la sélection et la hausse des frais d'inscriptions)

HOCHET Clément (Liste : Bouge ton campus avec la FASEE)

BENNASAR Camille (Liste : UNEF le syndicat étudiant et associations étudiantes, pour une université ouverte et émancipatrice et contre la sélection et la hausse des frais d'inscriptions)

BERTRAND Mathilde (Liste: Bouge ton campus avec la FASEE)

Délégués de listes des personnels :

Béatrice ESPESSON-VERGEAT (Liste : Entreprendre pour les sciences sociales)

Virginie CHASLES

Guillaume BOULEUX

Marine TOTOZANI-KETA

Six clés de chiffrement sont attribuées aux délégués de listes volontaires suivants pour le scellement des urnes qui se tiendra en visioconférence le lundi 24 avril à 14 heures et le dépouillement des urnes le jeudi 27 avril à 16 heures :

- RYZ Louis
- MOREL Jeanne
- OLIVARES Adèle
- DAVID-ROGEAT Tiphaine
- GASCUEL Sacha
- TOTOZANI-KETA Marine

Article 2:

Les dispositions de l'article 7 de l'arrêté n°23-10 portant organisation des élections aux conseils centraux de l'Université est complété comme suit :

Des postes informatiques sont mis à la disposition des électeurs les 25, 26 et 27 avril 2023 dans les salles suivantes :

Campus Métare - FST B024 - Face à l'accueil scolarité

Campus Métare - IUT A004a - Accueil de l'IUT

Campus Tréfilerie – Maison de l'Université Salle 212
Campus Manufacture - TSE I111
Campus Santé Nord - Salle B130
Campus Roanne - IUT - Bureau C012 bâtiment C (administration)

Article 3:

Les autres dispositions de l'arrêté n°23-10 du 3 mars 2023 demeurent inchangées.

Article 4:

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux universitaires et par une mise en ligne sur le site de l'Université.

Le Directeur Général des Services de l'Université, ainsi que les Directeurs des composantes de l'Université sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Etienne, le 20 avril 2023

Pour le Président de l'Université et par délégation Le Directeur Général des Services

Franck AIVALIOTIS